

UNE NOUVELLE SECTION « RECYCLEURS » A L'UFME

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'UFME a validé les nouveaux statuts de l'UFME permettant ainsi d'accueillir de nouveaux métiers.

LA SECTION « RECYCLEURS » OUVERTE DES AUJOURD'HUI

A compter de ce jour et conformément aux nouveaux statuts, une cinquième section est ouverte à **tout professionnel signataire de la charte FERVAM non encore adhérent à l'UFME.**

Extrait des statuts : Art. 5.2.5. « Recycleurs » : entreprises ou associations ayant signé la charte UFME d'engagement pour le recyclage des menuiseries en fin de vie dénommée FERVAM (Filière Engagée pour le Recyclage et la Valorisation des Menuiseries) dont l'activité principale porte sur le traitement des menuiseries en fin de vie. Sont concernées les activités de traitement des menuiseries suivantes : la collecte, le démantèlement, le recyclage, la valorisation des menuiseries. »

UNE REPRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION UFME

Cette section « Recycleurs » aura la possibilité d'être représentée par **un délégué au Conseil d'Administration élu** sous condition que la section contienne des adhérents. Ce mandat a une durée de validité d'un an renouvelable.

UNE COTISATION FORFAITAIRE

La cotisation est basée sur un montant annuel forfaitaire de 3 222 € pour cette année avec une remise de 50 % pour la première année d'adhésion.

LES SERVICES UFME

Actuellement l'accès aux compétences de l'UFME est limité, pour les signataires de la charte FERVAM non adhérents, au groupe de travail Environnement. En tant qu'adhérent « Recycleur », l'ensemble des collaborateurs aura un accès direct et entier aux :

- informations techniques, normatives, règlementaires propres à la filière Portes & Fenêtres permettant d'anticiper les directives françaises mais aussi européennes, d'apporter des réponses actualisées aux demandes des marchés,
- données économiques du marché. La prochaine étude du marché de la fenêtre 2021 en cours de réalisation proposera, en outre, un volet « traitement des menuiseries en fin de vie » permettant d'estimer leur volume, leur matériau et le traitement de ces menuiseries,
- actions et campagnes de communication visant à valoriser la filière, les produits de qualité fabriqués en France et les démarches environnementales mises en place,
- cours pédagogiques proposés par l'UFME dans le cadre de ses programmes de formation professionnelle.

De plus, l'adhésion à la section « Recycleurs » de l'UFME offre la possibilité de faire porter sa parole dans un cadre collectif, de développer son réseau professionnel, de diffuser et faire évoluer les bonnes pratiques liées au traitement des menuiseries.

COMMENT ADHERER A LA SECTION « RECYCLEURS » ?

Cette section est ouverte aux signataires de la charte FERVAM non encore adhérents. Sur simple demande à l'UFME, vous recevrez un bulletin d'adhésion à retourner complété. Votre candidature sera soumise à l'approbation du Conseil d'Administration.

VOS CONTACTS

Philippe MACQUART
Délégué Général UFME
01.47.17.69.36
p.macquart@ufme.fr

Ludivine MENEZ
Délégué Technique UFME
01.47.17.69.20
l.menez@ufme.fr

Laurent SUET
Chargé de mission Environnement
06.05.23.01.57
l.suet@ufme.fr

Virginie MUZZOLINI
v.muzzolini@ufme.fr